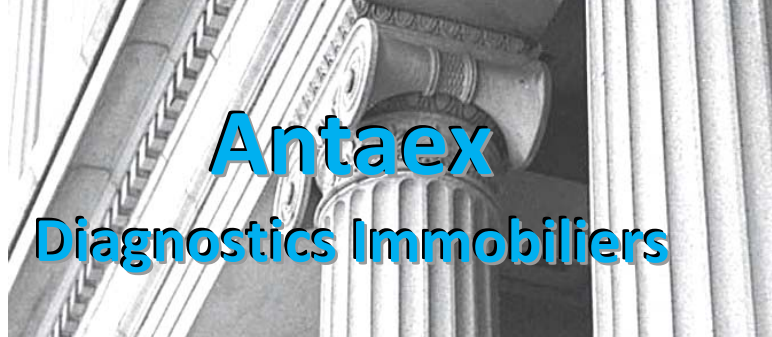




Conseil
Réactivité
Efficacité
Qualité



Antaex Diagnostics Immobiliers

Parrainez vos proches et obtenez jusqu'à 200 € en chèques cadeaux !
Parrainez vos proches et obtenez jusqu'à 200 € en chèques cadeaux* !



Chère Madame, Cher Monsieur,

Vous nous avez confié l'expertise de votre bien immobilier ; Pour vous remercier, la société Antaex vous offre **20€** pour chaque parrainage d'un membre de votre famille, de votre entourage, ou d'une connaissance sur le point de vendre son appartement ou sa maison, et pour qui nous réaliserons les diagnostics immobiliers.



- Vous avez été satisfaits de la qualité de notre prestation, alors n'hésitez pas à nous recommander en participant à notre opération de parrainage
- Nous aurons le plaisir de vous offrir des chèques cadeaux d'une valeur de **20€** valables dans près de 400 enseignes de renom partout en France
- Grâce à vous, votre filleul bénéficiera également d'une remise de **20%** sur sa facture pour tous les diagnostics immobiliers qui seront effectués
- C'est simple, complétez le bulletin de parrainage ci-dessous et confiez le à votre filleul qui nous le remettra, ou renvoyez le directement à l'adresse indiquée au dos du coupon

Avantage Parrain⁽¹⁾ :

20 €

en Chèque Cadeau



Avantage Filleul⁽²⁾ :

-20 %

sur les Diagnostics

Bulletin imprimable à partir du site internet www.antaex.com : onglet [INFOS] / rubrique "Parrainage"

**BULLETIN DE
PARRAINAGE**

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

CP : Ville :

Tel. :

LE PARRAIN

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

CP : Ville :

Tel. :

LE FILLEUL

ATTENTION : Indiquez votre nouvelle adresse si vous allez déménager

ANTAEX@PARRAINAGE 2011-2012

Un vaste choix d'enseignes et de marques parmi lesquelles* ...

MODE & HABILLEMENT



ENFANTS



BEAUTÉ & BIEN-ÊTRE



JOUETS



SPORTS



HIGH-TECH



MAISON & JARDIN



CULTURE



LOISIRS



RESTAURANTS & SAVEURS



HÔTELLERIE



VOYAGES



... retrouvez toutes les enseignes sur le site internet www.kadeos.fr

*Modalités de l'opération de Parrainage

Article 1. Organisateur

La société Antaex, dont le siège social est situé 35 rue Berlioz - 13006 MARSEILLE, propose du 1^{er} octobre 2011 au 30 juin 2012 inclus, une opération de parrainage ouverte à l'ensemble de ses clients particuliers lui ayant confié la réalisation d'une prestation de diagnostics immobiliers. Cette offre de Parrainage pourra éventuellement être prolongée, sur simple décision de la société Antaex ; la date de fin de l'opération étant consultable sur le site internet de la société.

Article 2. Principe de l'opération

L'opération de parrainage consiste pour une personne physique, ci-après dénommée « le Parrain », à recommander à une tierce personne, ci-après dénommée « le Filleul », la société Antaex pour la réalisation des diagnostics immobiliers dans le cadre de la vente ou la location d'un bien immobilier. Le Parrain doit être ou avoir été un client de la société Antaex. Le Filleul doit être une personne physique et ne pas avoir été client de la société Antaex. Lorsque la recommandation aboutit à une commande de prestation, Le Parrain bénéficie d'avantage et fait également bénéficier le Filleul d'avantage définis aux articles 3 et 4. Jusqu'à la fin de l'opération, le bulletin de parrainage peut être imprimé à partir du site internet www.antaex.com : onglet [INFOS] / rubrique "Parrainage".

Article 3. ⁽¹⁾ Avantage Parrain

Pour chaque action de parrainage, le Parrain reçoit un chèque cadeau d'une valeur de 20 € valable auprès d'enseignes dont la liste complète est disponible sur le site www.kadeos.fr et sujette à modification. Celui-ci peut recommander jusqu'à 10 filleuls par an, dans la limite d'une valeur totale de 200 € par an à compter du premier parrainage.

Article 4. ⁽²⁾ Avantage Filleul

Sur présentation par le Filleul ou expédié par le Parrain, du bulletin de parrainage dûment complété, l'avantage du Filleul est une remise de 20 % sur les tarifs des diagnostics immobiliers réalisés par la société Antaex sous condition que le montant total de la prestation s'élève avant remise au moins à 180 € TTC.

Article 5. Utilisation des chèques cadeaux

Le Parrain reste seul responsable de l'utilisation des chèques cadeaux. Ils sont envoyés au Parrain dans un délai de 2 mois après le règlement intégral de la prestation effectuée pour le compte du Filleul. Ceux-ci sont valables 1 an et en cas de dépassement de la date de validation indiquée, ils ne pourront être remboursés ou remplacés. Après remise des chèques cadeaux, la société Antaex se dégage de toute responsabilité ou devoir à l'égard des bénéficiaires.

Article 6. Loi Informatique & Libertés

Les données à caractère personnel recueillies par la société Antaex au cours du présent parrainage seront utilisées exclusivement dans le cadre de cette opération sans être divulguées à des tiers. Celles-ci sont nécessaires au traitement, notamment afin de permettre l'envoi des chèques cadeaux aux Parrains. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en adressant un courrier auprès de Antaex - Opération Parrainage - 35 rue Berlioz, 13006 MARSEILLE.

Bulletin à détacher suivant les pointillés et à confier à votre Filleul qui nous le remettra ou renvoyez le une fois complété à l'adresse indiquée ci-dessous



Je souhaite faire bénéficier mon Filleul de la remise de 20 % sur les tarifs des diagnostics Immobiliers

Modalités de l'opération de parrainage sur le site internet www.antaex.com : onglet [INFOS] / rubrique "Parrainage"

ANTAEX - Opération Parrainage
35 rue Berlioz
13006 MARSEILLE

N°Vert 0 800 268 239

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

www.antaex.com

ANTAEX@PARRAINAGE 2011-2012